

| | |
|---------------------|---|
| Zeitschrift: | Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura |
| Herausgeber: | Association pour la défense des intérêts du Jura |
| Band: | 24 (1953) |
| Heft: | 9 |
| Rubrik: | Chronique économique |

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUE ÉCONOMIQUE

Les ventes à tempérament, dont on constate une énorme extension notamment dans le domaine des véhicules à moteur, préoccupent les milieux commerciaux. Nombreux sont ceux qui estiment que ce système porte un coup sensible au commerce « régulier ». D'après le journal « Le Commerçant », une association d'employeurs a attiré l'attention du Vorort des Chambres de commerce suisses sur ce problème et a proposé un ajustement des articles 226 et 228 du Code des obligations. Ce groupe propose que le montant du premier versement soit obligatoirement fixé à un tiers du prix d'achat, que le nombre des acomptes soit limité et que le contrat d'achat ne lie définitivement l'acheteur qu'après un certain délai après signature, qu'on pourrait fixer à trois jours. Consultée à ce sujet, l'Association des grands magasins suisses a répondu que toute entorse à la liberté contractuelle est une atteinte au principe de la libre économie, mais qu'elle se rallierait à la fixation légale du montant du premier versement (un tiers ou un quart) et à la notion d'un délai de résiliation d'au moins dix jours.

* *

D'une manière générale, l'économie suisse se trouve stabilisée à un niveau relativement élevé. Comme jusqu'ici, le degré d'occupation, qui demeure favorable, résulte principalement de l'activité régnant dans le bâtiment et l'exportation. Pendant le premier semestre 1953, les exportations se sont élevées à 2459,9 millions de francs, chiffre qui n'avait encore jamais été atteint. Cela représente, par rapport à la période parallèle de 1952, une augmentation de 209,3 millions (+ 9,3 %). Comparées au même laps de temps, les importations (2425,6 millions de francs) accusent, en valeur et en quantité, une diminution proportionnelle presque semblable (— 11, respectivement — 10 %).

* *

L'administration des douanes annonce une recette de 61,1 millions de francs en juillet 1953. Dans ce montant figurent 9,8 millions provenant de l'imposition du tabac, dont les recettes sont destinées à couvrir la participation de la Confédération à l'AVS et de 13,6 millions provenant des droits de douane sur les carburants, dont le 50 % est réparti entre les cantons. Il reste 44,5 millions à la disposition de la Confédération, soit 1,4 million de plus que pour le mois correspondant de l'année dernière. Pendant les sept premiers mois de 1953, ces recettes se sont élevées à 266,2 millions de francs, ce qui représente une augmentation de 9,2 millions comparativement à la même période de 1952.

* *

La consommation de lait par tête d'habitant a atteint 250,1 kg. en Norvège, 234,4 kg. en Suisse et 231,1 kg. en Suède, en 1952. Le Danemark en consomme 166,7 kg., les Pays-Bas 197 kg., la Grande-Bretagne 157 kg. Dans les pays méridionaux, le vin prend souvent la place du lait comme boisson populaire: la consommation du lait tombe à 49,1 kg. en Italie, 31,4 kg. en Grèce et 22,6 kg. en Turquie. En ce qui concerne le beurre, c'est l'Irlande qui vient en tête; sa consommation atteint 15,9 kg. par tête d'habitant, contre 9,8 kg. en Suède, 9,5 kg. au Luxembourg, 5,2 kg. en France et 5,1 kg. en Suisse. Dans les pays méridio-

naux, l'huile d'olives remplace le beurre, et la consommation de ce produit tombe à 2,7 kg. en Turquie, 1,1 kg. en Italie, 0,5 kg. en Grèce. Pour le fromage, la Norvège vient en tête avec 9,3 kg. par habitant, suivie de la Suisse (8,6 kg.), de la Suède (7,6 kg.), du Danemark et de la France.

* *

L'évolution de la situation sur les marchés horlogers fait l'objet d'un éditorial de la « Suisse horlogère » : Aux Etats-Unis, si l'on n'a pas réussi à s'entendre au sujet du texte de la prorogation pour une année de la loi sur les accords commerciaux, la Chambre des représentants a rejeté, à la très forte majorité de 242 voix contre 161, le nouveau projet de loi Simpson aux visées outrancièrement protectionnistes. C'est un lourd danger pour l'industrie horlogère qui se trouve écarté, du moins momentanément. — Un accord commercial a été signé entre la Suisse et le Pérou. — Au Portugal, les montres figurent dans la liste des produits dont l'importation dans toutes les colonies portugaises ne posera plus, dorénavant, de problèmes de licences ou de paiement. — La Hollande a l'intention de simplifier les formalités administratives auxquelles doivent se soumettre les acheteurs de marchandises étrangères. — La Suède a décidé de mettre dès maintenant en circulation les licences afférentes au contingent de 2 millions de couronnes prévu par l'échange de notes suédo-suisses du 10 juin 1953 pour la livraison de montres de tous genres avec boîtes en or ou en platine pendant la période du 1^{er} juin 1953 au 31 mai 1954.

* *

L'indice des prix de gros s'inscrivait à 212,8 (août 1939 = 100) à fin juillet 1953, en régression de 0,2 % par rapport à la fin du mois précédent (213,2). Cette évolution résulte d'une baisse des différents produits alimentaires, notamment du bétail de boucherie, ainsi que du recul des prix de divers métaux, tels que l'étain, l'aluminium et les tôles de dynamo, ainsi que des céréales fourragères. En revanche, on note une hausse des œufs importés, du café, du riz, des fèves de cacao, du coton, du plomb, du zinc et de l'huile de chauffage.

* *

Les prix du gros bétail, d'après le « Journal suisse des bouchers-charcutiers », ont subi en juillet une nouvelle baisse qui va de 8 à 16 centimes par kilo poids mort. Les baisses les plus fortes concernent les génisses et les bœufs. Après avoir un peu haussé en juin, les prix des veaux ont accusé une baisse de 12 à 13 centimes. Les prix des moutons sont restés inchangés. Ceux des porcs ont continué à baisser ; la baisse est encore de 6 à 7 centimes par kilo poids vif, par rapport au mois de juin.

* *

L'utilisation de la récolte des fruits à pépins fait l'objet de nouvelles mesures du Conseil fédéral. La régie des alcools est autorisée à prendre des dispositions afin d'assurer l'utilisation des fruits à pépins, autant que possible, sans distillation. Bien que, dans l'ensemble, on prévoit une récolte de fruits au-dessous de la moyenne, il faut tout de même s'attendre à des excédents momentanés, en particulier pour les poires à cidre. La régie est autorisée à accorder des subsides pour faciliter l'utilisation des excédents. L'octroi des subsides est subordonné à la condition que les prix payés aux producteurs soient de 4 fr. 50 à 6 fr. par 100 kg. pour les poires à cidre, et de 6 à 8 fr. pour les pommes à cidre (fruits sains et bien conditionnés).

* *

La Suisse importe chaque année plus de 100.000 quintaux de tabac brut. L'an dernier, le record fut battu avec près de 112.000 quintaux représentant plus de 70 millions de francs. Nos principaux fournisseurs sont les Etats-Unis d'Amérique, le Brésil, la Turquie, la Grèce, l'Indonésie et la République dominicaine. Nos exportations de cigarettes atteignent 41,6 millions de francs en 1952 et 22,2 millions de francs pour les six premiers mois de 1953. Notre principal client est l'Italie.

* *

Le trafic ferroviaire avec la France, qui s'est trouvé suspendu pendant les grèves dans le pays voisin à partir du 8 août, a repris dans des conditions fort dissemblables sur les divers secteurs. Alors que l'express Calais-Oberland arrivait de nouveau à Bâle, le trafic restait interrompu sur la ligne Belfort-Delle-Delémont. La circulation normale ne s'est rétablie que fin août, ce qui laisse penser que toutes instances devront être sollicitées à l'avenir pour la défense du Belfort-Lötschberg.

* *

L'ensemble des chemins de fer bernois à voie normale (sans le Lötschberg) et à voie étroite accuse, pour 1952, un excédent de recettes d'exploitation de 2,869,000 fr., soit 645,000 fr. de plus que l'année précédente. Les recettes ont augmenté de 2,942,000 fr. et les dépenses de 2,297,000 fr. Le résultat du Lötschberg (y compris le service des bateaux) accuse une amélioration de 2,378,000 francs par rapport à l'année précédente, attendu que les recettes sont en augmentation de 2,715,000 fr. et les dépenses de 337,000 fr. L'excédent de recettes du Lötschberg est de 8,370,000 fr.

* *

La vogue de la motocyclette et des véhicules du même ordre apparaît dans les statistiques des douanes. En deux ans, de 1950 à 1952, nos importations ont doublé ; depuis 1949, l'acquisition de véhicules de provenance étrangère a quadruplé. En mars dernier, on a dédouané 7565 machines. Depuis l'année dernière, les importations de motos ont augmenté beaucoup plus rapidement encore que celles des automobiles. Ce sont l'Allemagne et l'Italie qui ont bénéficié de la demande toujours plus forte de scooters, motos et petites machines. L'année dernière, ces deux pays nous ont vendu 12,000 machines de plus que précédemment.

* *

Déficit du compte d'Etat. Les finances du canton de Berne accusent un excédent de dépenses de 6,240,362 fr. 75 (budget : 14,960,710 fr.). Le compte des variations de la fortune présente un excédent des revenus de 3 millions 257,151 fr. 68 (budget : 11,112,659 fr.). Le déficit de l'exercice s'élève à 2,983,211 fr. 07 (budget : 3,848,051 fr.).

* *

Le rendement des forêts de l'Etat de Berne est de 2,568,018 fr. (recettes : 5,308,312, dépenses : 2,750,294). Ce montant correspond à un intérêt de 9 % du capital que représentent les forêts de l'Etat selon la valeur officielle. C'est le résultat le plus haut atteint depuis la dernière révision du plan d'aménagement, en 1947. Ce résultat est dû essentiellement à l'augmentation des prix du bois. L'étendue des forêts domaniales est de 16,002 hectares 81 ares 78 centiares qui représentent

une valeur de 28 millions 515,297 fr. Le Jura possède, en forêts de l'Etat, 5342 h., 98 a., 76 ca. de superficie, avec une valeur de 10 millions 581,985 fr.

* *

L'industrie du bâtiment dans le canton de Berne présente actuellement un indice de 22 points au-dessus de celui du trimestre précédent et de 16 points inférieur à celui du deuxième trimestre 1952. L'indice total combiné de l'industrie et des entreprises du bâtiment, qui est de 131,8 points, se trouve être de 4,0 points au-dessous de celui du trimestre précédent. Il est de 2,1 points au-dessus de celui du deuxième trimestre de 1952. La moyenne de l'année 1944 égalant 100, l'indice de la fin du deuxième trimestre de chaque année donne les chiffres suivants : 1944, 100,2 ; 1945, 110,2 ; 1946, 121,9 ; 1947, 133,7 ; 1948, 138,3 ; 1949, 126,8 ; 1950, 120,4 ; 1951, 133,3 ; 1952, 133,9 ; 1953, 131,8.

* *

Le 50^e marché-concours de Saignelégier a marqué une fois de plus le caractère national de cette manifestation. Quelques chiffres montrent le succès de la fête jurassienne en l'honneur de l'élevage chevalin : 45,000 spectateurs, 4737 automobiles, 360 cars, 2141 motocyclettes, 10,890 francs de primes allouées pour les meilleurs sujets. Temps superbe. Malheureusement, on a constaté une mévente. M. Dewet Buri, conseiller d'Etat, directeur de l'agriculture, a toutefois apporté des encouragements aux éleveurs et a dit que, malgré les progrès du moteur, l'emploi du cheval comme moyen de traction conserve sa raison d'être chez nous. « Si, aujourd'hui, on pense très souvent d'une autre façon aussi bien dans l'agriculture que dans l'armée, a ajouté M. Buri, une telle attitude pourrait avoir de lourdes conséquences. Malgré les nombreux soucis qui assombrissent l'horizon, regardons l'avenir avec confiance. »

* *

Le bâtiment de l'Ecole secondaire de Malleray, qui vient d'être inauguré, est un don personnel de M. Charles Schäublin, industriel audit lieu. L'édifice a coûté plus d'un demi-million de francs. La subvention de l'Etat a été de 150,000 francs.

* *

La flotte suisse de haute mer compte actuellement 35 bateaux totalisant 200,000 tonnes brutes. Le trafic marchandises de la Swissair a passé de 280,000 tonnes-kilomètres en 1946 à 3,423,000 en 1952. L'hôtellerie suisse accuse en 1952 un chiffre d'affaires total dépassant le milliard de francs.

* *

Le peuple suisse consacre un mois et demi de son travail aux assurances, dont plus de la moitié pour les assurances sur la vie. Viennent ensuite les assurances accidents, maladies, responsabilité civile, incendie et transport.

ORGANES DE L'ADIJ

Adm. du bulletin: R. STEINER. Resp. de la rédaction: MM. REUSSER et STEINER
Publicité Par l'administr. du Bulletin — *Editeur*: Imp. du Démocrate S.A., Delémont
Présid.: F. REUSSER, Moutier, tél. 6 40 07. Scrét.: R. STEINER, Delémont, tél. 2 15 38

Caissier : H. FARRON, Delémont, tél. 2 14 37

Compte de chèques postaux de l'ADIJ : Delémont, IVa 2086

Abonnement annuel : Fr. 8.— Prix du numéro : Fr. 1.—

Les reproductions de textes ne sont autorisées qu'avec indication de la source